

DEMANDE D'ALLOCATION ETUDIANT (de 20 à 25 ans)

Année scolaire 2024/2025 - demande à déposer avant le 30 juin 2025

DEMANDEUR

N° INSEE

Nom des parents Prénom

Adresse

Téléphone :

Situation familiale des parents : Célibataire Marié Veuf
Séparé Divorcé Vie maritale

PERSONNES VIVANT AU FOYER

NOM	Prénom	Date de naissance	Activité
Monsieur :
Madame :
Enfants à charge:			
.....
.....
.....
.....

ETUDIANT POUR LEQUEL L'ALLOCATION EST SOLLICITEE

Nom - Prénom Date de naissance

Date de suppression des prestations familiales

Etablissement scolaire fréquenté Etudes suivies

Date de la rentrée Date de fin de l'année d'études

L'étudiant doit justifier d'un logement autonome hors cadre familial.

DEPENSES ANNUELLES

	Montant annuel en euros	Réservé à la Caisse
✓ Frais d'inscription et droit d'examen €€
✓ Frais de logement (<i>exclusivement si l'étudiant réside dans un logement autonome hors cadre familial</i>) :		
▪ Internat €€
▪ Cité universitaire €€
▪ Foyer étudiant €€
▪ Chambre ou appartement : loyer (1) €€
✓ Forfait charges (assurance habitation, eau, Internet, électricité, téléphone)€
✓ Forfait nourriture€
✓ Frais pédagogiques (livres, équipement professionnel, logiciels (<i>joindre factures nominatives</i>)) €€
✓ Forfait transport
TOTAL des DEPENSES <i>ne sont pas pris en compte : vêtements, argent de poche.</i> €€

(1) Dans le cas de cohabitation indiquer le nombre de personnes :

AIDES PERCUES PAR L'ETUDIANT

	Montant annuel en euros	Réservé à la Caisse
✓ Bourses d'études :		
▪ nationales€€
▪ départementales€€
✓ Aides au logement :		
▪ A.P.L.€€
▪ Allocation de logement€€
Versée par la MSA <input type="checkbox"/> la CAF <input type="checkbox"/>		
✓ Aides diverses (préciser) :		
▪ salaires (octobre).....€€
▪€€
TOTAL des AIDES PERCUES €€

IMPORTANT : PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ✓ Certificat de scolarité ou photocopie de la carte d'étudiant,
- ✓ Reçu du paiement des frais d'inscription à l'université ou grandes écoles,
- ✓ Quittance de loyer ou tout autre justificatif de frais d'hébergement
- ✓ Avis d'imposition des parents de l'année **2023** sur les revenus **2022**,
- ✓ Justificatifs concernant les bourses et les aides obtenues,
- ✓ Justificatifs nominatifs des frais pédagogiques.

* La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Art. L114-13 du code de la Sécurité sociale et arts 313-1, 433-19,441-1,441-7 du code pénal)

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements.

A

le

*Signature :